

N° ADM/2010/56

**Département de l'Yonne Communauté de
Communes du
Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



Date de convocation :	3 décembre 2010	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage :	3 décembre 2010	En exercice: 26
		Présents : 25
		Votants : 26

Séance du 10 décembre 2010

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix décembre deux mille dix à dix huit heures trente, à la mairie de Bussy-en-Othe, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT (suppléant Madame Manuelle MOINE), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-François RAVSELJ (pouvoir à Monsieur Michel THIAVILLE) Madame Manuelle MOINE (suppléée)

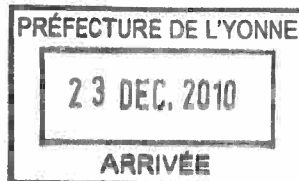
SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Extension du périmètre de la Communauté de
Communes du Jovinien : CHAMVRES
(N° ADM/2010/56)

N° ADM/2010/56

Conseil communautaire du
10 décembre 2010

**OBJET : Extension du périmètre de la Communauté de
Communes du Jovinien : CHAMVRES**



Vu le projet de la réforme des collectivités territoriales, le conseil municipal de Chamvres a délibéré à l'unanimité, en date du 16 novembre 2010, son adhésion à la Communauté de Communes du Jovinien à compter du 1^{er} janvier 2012.

Il est rappelé que chaque conseil municipal sera appelé à se prononcer également sur cette intégration dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire, au-delà la décision est réputée favorable. L'accord est acquis à la majorité qualifiée.

Vu l'exposé du président,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCEPTE que la commune de Chamvres adhère à la Communauté de communes du Jovinien à compter du 1^{er} janvier 2012.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à cette adhésion ;

Pour copie conforme,

Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :